

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

**Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation**

**13. Délibération relative à la création des professeurs de musique sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe**

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune de Vire Normandie.

Chaque année le conservatoire de musique et de danse voit les quotités de temps de travail de ces professeurs évoluer en fonction des besoins du territoire. Aussi, il vous est proposé de délibérer sur les évolutions de 3 enseignements : le violon, l'orgue et la clarinette et le saxophone.

L'agent exerçant les fonctions de professeur de violon (8 heures par semaine) au sein du conservatoire de musique et de danse de Vire Normandie a fait valoir ses droits à la retraite. Celui-ci était titulaire du grade de professeur d'enseignement artistique.

Afin de procéder au recrutement de son successeur, il y a lieu d'ouvrir le poste sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (8h/20h) et d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (8h/20h).

Il est proposé de faire évoluer pour suivre les besoins du territoire un emploi de professeur de saxophone et de clarinette de 8 à 10 heures sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

L'enseignement du chant évolue positivement. Cet emploi est occupé par un assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> raison de 5H30 hebdomadaire. Afin de soutenir cette demande, il vous est proposé de créer un emploi d'assistant enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 10 heures hebdomadaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/13 du 4 juillet 2022 à 20h30



Par ailleurs, un emploi de professeur d'orgue est vacant suite à la nouvelle orientation de ce professeur sur un emploi à l'étranger. Il vous est proposé de modifier le grade et la quotité de temps de travail cet enseignement en ouvrant cet emploi sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> classe à 2.5 heures. L'emploi initialement ouvert sur une quotité de 5 heures hebdomadaire sur le grade de professeur d'enseignement artistique sera supprimé ultérieurement après avis du comité technique.

Il est précisé que des emplois seront susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, sur la base des articles L332-8, L332-9, L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Vu l'avis de la Commission personnels, gestion des emplois et des compétences, formation, en date du 16 juin 2022 et du bureau municipal du 21 juin 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

### DÉCIDE :

#### Article 1 :

La création :

- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (8h/20h),
- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (8h/20h),
- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (10h/20h),
- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (2.5h/20h),
- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (2.5h/20h)
- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (10h/20h).

#### Article 2 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Marc ANDREU SABATER

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/13 du 4 juillet 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
014-200060176-20220706\_13\_DE  
Réception par le préfet : 06/07/2022  
à 10h05

Délibération n°2022/07/04/13 du 4 juillet 2022 à 20h30

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/13 du 4 juillet 2022 à 20h30